



**PROCES VERBAL
N° 68/CNCMP/2013**

L'an deux mille treize et le mercredi 13 novembre à 12 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine, son président.

Etaient présents:

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Hassim, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, contrôle financier

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES
INFRASTRUCTURES**

1°-Examen de la lettre N°524/CPMP/SI reçue le 10 novembre 2013, demandant l'approbation des projets de marché relatifs à la Construction d'infrastructures sanitaires (lots n°4 et n°5).

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve les dits projets de marché passés comme suit :

- Lot n°4 avec le groupement ST-BTP/Ets Tewvigh Ould Yéngé pour un montant de 188.482.823 ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;
- Lot n°5 avec le groupement ST-BTP/Ets Tewvigh Ould Yéngé pour un montant de 146.057.452 ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois.

2°-Examen de la lettre N°525/CPMP/SI reçue le 10 novembre 2013, demandant l'approbation des projets de marché relatifs à la fourniture :

1. d'une machine rayon X fret et une machine rayon X bagages à main ;

2. portiques.

Décision

Ce point est reporté pour la prise en compte des observations de la CNCMP annexées à l'extrait de décisions.

3°-Examen de la lettre N°520/CPMP/SI reçue le 10 novembre 2013, demandant l'approbation des projets de marché relatifs à la Construction :

1. d'infrastructures sanitaires (lots n°11)
2. de maisons des jeunes (lot °3).

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP :

1. *approuve ledit projet de marché passé avec SOBRU pour un montant de 108.606.398 ouguiya TTC et un délai d'exécution de huit (08) mois ;*
2. *approuve ledit projet de marché passé avec EBF pour un montant de 116.054.560 ouguiya TTC et un délai d'exécution de dix (10) mois.*

4°-Examen de la lettre N°522/CPMP/SI reçue le 10 novembre 2013, demandant l'approbation du DAO de fourniture d'équipements aéronautiques du NAIN.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO sous réserve de prendre en compte les observations de la CNCMP annexées à l'extrait de décisions.

5°-Examen de la lettre N°527/CPMP/SI reçue le 10 novembre 2013, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la construction d'infrastructures sanitaires lot n° 6.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec EBF pour un montant de 103.231.313 ouguiya TTC et un délai d'exécution de huit (08) mois.

6°-Examen de la lettre N°526/CPMP/SI reçue le 12 novembre 2013, demandant l'approbation de l'avis à manifestation d'intérêt relatif au recrutement d'un bureau pour le contrôle et la surveillance des travaux de construction de la route Tintane-Ain-Varbe.



Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit avis à manifestation d'intérêt.

7°/- *Examen* du complément d'informations reçu le 11 novembre 2013, demandant la dérogation pour la limitation de la liste restreinte relative à la réalisation de l'inventaire monographique des wilayas du Trarza, Tiriz Zémour, Inchiri Tagant Hodh Echargui.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la dérogation demandée.

8°/-*Examen* du complément d'informations N°52/CPMP/SI reçue le 10 novembre 2013, demandant l'approbation du projet de marché par entente directe relatif à la location d'engins pour la lutte contre les inondations à Nouakchott.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la passation dudit marché par entente directe avec LE GOUPEMNT ESSAMHA POUR LE COMMERCE, LES SERVICES ET TRAVAUX GENERAUX pour un montant de 31.920.000 UM TTC et un délai d'exécution de 10 jours.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

9°/-*Examen* de la lettre n°243/CPMP/SsouV reçue le 03 novembre 2013, demandant l'approbation de l'additif au PPM du MIDEDEC pour l'exercice 2013.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM révisé pour l'exercice 2013.

10°/-*Examen* de la lettre n°225/CPMP/SsouV reçue le 10 novembre 2013, demandant l'approbation des projets de marché relatifs à la fourniture de 540 tonnes de blé tendre (lot 1) et 60 tonnes d'aliment de bétail (lot n°2).

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits projets de marché passés comme suit sous réserve de l'accord du bailleur de fonds :

- *lot 1 : fourniture de 540 tonnes de blé tendre à SOMACOTRI pour un montant de 91.476.000 UM HT avec un crédit d'impôt de 12.806.640 UM et un délai de livraison de trente (30) jours ;*

- *lot 2 : fourniture de 60 tonnes d'aliment de bétail à SOMACOTRI pour un montant de 10.320.000 UM HT avec un crédit d'impôt de 1.444.800 UM et un délai de livraison de trente (30) jours.*

11°-Examen de la lettre n°257/CPMP/Ssouv reçue le 10 novembre 2013, demandant l'approbation du PPM révisé de l'agence TADAMOUN pour l'année 2013.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'exercice 2013.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

12°-Examen de la lettre n°402/CPMP/SACC reçue le 06 novembre 2013, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la mise en œuvre d'une solution d'informatisation des activités « METIERS » de sécurité sociale.

Décision

Ce point est reporté pour utilisation du modèle de contrat adapté à ce type de prestations.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

13°-Examen de la lettre n°508/CPMP/Ss reçue le 27 octobre 2013, demandant l'approbation des rapports d'évaluation relatifs à (1) l'acquisition de 18 ambulances et de trois véhicules TT et (2) l'acquisition de 18 ambulances.

Décision

Ce point est reporté pour approfondissement.

14°-Examen de la lettre n°540/CPMP/Ss reçue le 10 novembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la fourniture d'équipements et de matériaux au profit de l'Ecole Nationale des Travaux Publics d'Aleg.

Décision

Ce point est reporté pour approfondissement.

15°-Examen de la lettre n°522/CPMP/Ss reçue le 04 novembre 2013, demandant l'approbation du DAOI relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système de traitement d'air au centre des Urgences de Nouakchott.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAOI sous réserve de confirmer auprès de l'autorité contractante que les spécifications techniques sont exhaustives et suffisamment précises.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

16°-Examen de la lettre n°684/CPMP/sr reçue le 10 novembre 2013, demandant la non objection sur la décision d'annuler la procédure d'appel d'offres national relatif au transport de 4500 tonnes de blé.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de la CPMP/SR d'annuler la procédure d'appel d'offres relative au transport de 4500 tonnes de blé sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/CSA

17°-Examen de la lettre n°052/CPMP/CSA reçue le 06 novembre 2013, demandant l'approbation des projets de marché relatifs à l'acquisition de 14.000 tonnes de blé et de 4000 tonnes de sucre pour le programme EMEL.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits projets de marché passés come suit :

1. blé

- *lot 1 à SIREX pour un montant de 585.090.000 ouguiya TTC hors TVA et un délai de livraison de 10 jours ;*
- *lot 2 à SIREX pour un montant de 586.531.800 ouguiya TTC hors TVA et un délai de livraison de 10 jours ;*
- *lot 3 à SIREX pour un montant de 348.150.400 ouguiya TTC hors TVA et un délai de livraison de 10 jours.*

2. Sucre

- *Lot 1 SIREX pour un montant de 265.091.400 ouguiya TTC TVA y comprise et un délai de livraison de 10 jours ;*
- *Lot 2 SIREX pour un montant de 265.281.800 ouguiya TTC TVA y comprise et un délai de livraison de 10 jours ;*
- *Lot 3 SIREX pour un montant de 227.750.000 ouguiya TTC TVA y comprise et un délai de livraison de 10 jours.*

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SNDE

18°-Examen de la lettre n°830/CPMP/SNDE reçue le 06 novembre 2013, demandant l'approbation du DAO relatif aux travaux de réhabilitation du réseau de distribution d'Arafat et Riyad, de réalisation d'un réservoir et de la station de suppression de Sebka (lot N°6 du projet de distribution d'eau de la ville de Nouakchott).

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

19°-Examen de la lettre n°847/CPMP/SNDE reçue le 12 novembre 2013, demandant l'approbation du projet de marché relatif au contrôle des travaux d'AEP des villes de l'Est à partir de la nappe de Dhar-Axe Sud.

Décision

Ce point est reporté pour la prise en compte des observations de la CNCMP annexées à l'extrait de décisions.

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

20°-Examen de la lettre n°817/CMSSBIE reçue le 30 octobre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt relatives au recrutement d'un consultant pour la supervision et le suivi des travaux de construction de l'Ecole des mines de Mauritanie.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt.

21°-Réexamen de la lettre N°811/CMSSBIE reçue le 30 septembre 2013, demandant l'approbation du nouveau rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la construction de « huit nouveaux systèmes d'AEP dans la Wilaya de Gorgol.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation pour non conformité de l'évaluation par rapport au DAO.

LE PRESIDENT

AHMED BAB OULD MOULAYE ZEINE

Les membres du comité permanent

Mohmed Abdellahi Ould Zeine,

Brahim Ould Hamed,

Yacoub Ould Haibelty

Ciré Amadou,

Abderrahmane Abdoul

Raifa Mint Hassim

